

Mise en valeur du patrimoine communal :

RESTAURATION DES ORATOIRES DU CHEMIN DE CROIX

- 13 oratoires (stations) en pierres du pays
- distance = 1,6 km
 - mise en place du chantier, acheminement matériel (pierre taille sur place), ciment, sable, eau manuellement :
3 000.00€ HT
 - reprise partielle de 06 oratoires (stations) en pierre du pays, maçonnerie, jointage :
6/700€ = 4 200.00€ HT
 - reprise totale de 07 oratoires (stations) maçonnerie, jointage, niche :
7/1 000€ = 7 000.00€ HT
- **total projet HT**
14 200.00 €

TVA 20%

2 840.00 €
- **total TTC**
17 040.00 €

LE FUGERET, le 30/01/2016



André PESCHÉ
Maire de LE FUGERET



RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/02/2016 004-210400909-20160130-DE_2016_009-DE

- reprise partielle de 06 oratoires (stations) en pierre du pays, maçonnerie, jointage



- reprise totale de 07 oratoires (stations) maçonnerie, jointage, niche :



- 14eme oratoire : le seul qui demeure intact :



- prévisionnel :

mai 2016

- attestation de non commencement :

*je soussigné, PESCE André, Maire de LE FUGERET atteste par la présente que les travaux de "**restauration de oratoires du Chemin de Croix**" n'ont pas commencé à ce jour.*

Fait à LE FUGERET, le 30/01/2016 pour servir et voir ce que de droit.



André PESCE
Maire de LE FUGERET
[Signature]

- plan de situation

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/02/2016 004-210400909-20160130-DE_2016_009-DE

Saint-Sauveur et Champ-Bagna

COMMUNE DE LE FUGERET
Copie de Plan

0 40m Echelle 1/3000
Furche 82 - Origine: DGI - 2004

CHAPELLE

SENTIER DE MAJONNES
TOTAL (13)

Sous-préfecture de Castellane

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AP: 01/02/2016

004-210400909-20160130-DE_2016_009-DE